



Salaire variable, mon employeur souhaite modifier la répartition de ma rémunération variable

Par **lostintheshell**, le 17/07/2024 à 12:29

Bonjour,

A la suite à un rachat de société, mon employeur souhaite modifier la répartition de mon salaire variable.

Ma répartition actuelle est la suivante :

- 70% du variable est basé sur ma performance personnelle;
- 30% du variable est basé sur le chiffre d'affaire généré par la société (atteinte des objectifs société définis en début d'exercice)

Aujourd'hui, mon employeur me dit qu'il doit aligner ma répartition sur la répartition appliquée aux autres salariés, à savoir :

- 40% du variable est basé sur ma performance personnelle;
- 60% du variable est basé sur le chiffre d'affaire généré par la société (atteinte des objectifs société définis en début d'exercice)

Je tiens à préciser que je n'ai pas un profil commercial mais plutôt profil technicien/IT. J'ai bien précisé à mon employeur que je ne comprenais pas cette nouvelle répartition qui pour moi s'appliquerait plus à un profil commercial ayant un réel impact sur le chiffre d'affaire mais il est inflexible et me dit que ce n'est pas possible.

Mon contrat de travail mentionne bien que la répartition de la rémunération variable est définie en début de chaque exercice par l'employeur.

Je n'ai pas encore signé d'avenant à l'heure actuelle.

Etant donné que les objectifs à réaliser doivent être atteignables, je ne comprends pas comment je pourrais avoir un quelconque contrôle sur la partie chiffre d'affaire qui n'est pas de mon ressort.

Pourriez-vous m'orienter ?, puis-je refuser de signer un tel avenant ?, avec quels éléments puis-je contester ?

Merci par avance pour vos conseils.